











😯 Pourquoi ?

Préserver le patrimoine végétal de la Ville.

Comment?

Préserver les arbres

• Le personnel de chantier ne doit en aucun cas causer des chocs sur les troncs, les racines et les branches des arbres lors des diverses manipulations pendant l'opération.

Protéger les arbres avec du matériel agréé de protection des arbres

- Les matériels de protection des arbres doivent présenter les caractéristiques suivantes :
 - être d'une hauteur minimale de 2 m;
 - avoir une stabilité propre (sans avoir à les enfoncer dans le sol) ;
 - éviter tous frottements avec l'arbre ;
 - être pourvus d'éléments constitutifs pleins ;
 - descendre jusqu'au sol.
- Pour les chantiers de longue durée procéder à une ouverture de 8 cm de diamètre destinée à l'arrosage pour les jeunes sujets et utiliser des systèmes de protection lourde ;

Prévenir le référent du Service de l'Arbre et des Bois

- Lorsque le trottoir est ouvert (ex : tranchée) à moins de 2 m de l'axe de l'arbre ;
- Lorsque l'ouverture de la fouille révèle l'existence de racines de plus de 8 cm
- Lorsqu'un dommage est causé au tronc ou aux racines.

Protection légère



Protection Iourde













BONNES PRATIQUES

- Protéger systématiquement les arbres situés dans l'emprise en vérifiant que les racines sont correctement protégées;
- Contacter le référent du Service de l'Arbre et des Bois lorsqu'il existe un risque potentiel de compromettre la vie de l'arbre.





O POINTS DE VIGILANCE

- Ne pas attacher les engins ou véhicules aux troncs des arbres ;
- Protéger systématiquement les arbres dans les emprises du chantier ;
- Vérifier que la protection de l'arbre va jusqu'au sol afin de protéger les racines ;
- Ne pas entreposer du matériel à proximité des arbres ;
- Laisser un accès au drain de 8 cm pour les jeunes sujets.



- 7^e chapitre du règlement de voirie ;
- Article 10 du 7^e protocole de bonne tenue des chantiers ;
- Plan d'accessibilité de la voirie et des espaces publics parisiens.